



CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAÀS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le quatorze du mois de décembre, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - **23** - SÉGOT Joël, Maire - Mme VALLECILLO Sophie - M. DAVANTÈS Jean-Charles - Mme COPIN-CAZALIS Sandrine - M. BÉGUÉ Gérard - Mme CONSTANT Marie-France - M. SCLABAS Jean-Louis - M. CASANAVE DIT BERDOT Pierre - M. LACOSTE Yves - Mme DUMEC Valérie – Mme AURIOL Marie-José - M. CORTES Thierry - Mme DEBÈZE Isabelle - M. EBEL Noël - M. BAUME Philippe - Mme PAUL Laëtitia - Mme VAZ Laurence - M. COUTO Benoît - Mme PALAZOT Sophie - Mme LIBANTE Emmanuelle - M. TYRSE-BLAISE Dimitri - Mme GRANGET Delphine M. BONAHOON Vincent

Absents excusés - **3** - Mme RENON Carine, M. CLERC Lionel, Mme CAPDEVIELLE-GUILHAMOU

Procurations -**2** - Mme RENON Carine a donné procuration à Laëtitia PAUL, M. CLERC Lionel a donné procuration à Mme CONSTANT Marie-France

Secrétaire de séance - M. Thierry CORTES est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2021

Sans modification, le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Domaine	Date	Réf. de la décision	Objet de la décision
Conclusion de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans (article 4)	07/10/2021	2021-DM-30	Location de la salle de gym de la salle polyvalente
Conclusion de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans (article 4)	07/10/2021	2021-DM-31	Location de la salle de gym de la salle polyvalente
Marchés Publics à Procédure Adaptés	29/11/2021	2021-DM-31A	MFCS21-03 : GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE ET CCAS DE MORLAAS - SERVICES D'ASSURANCES - LOT N°1 ASSURANCE MULTIRISQUES
Conclusion de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans (article 4)	07/10/2021	2021-DM-32	Location de la salle de théâtre de la Mairie

Marchés Publics à Procédure Adaptés	29/11/2021	2021-DM-32A	MFCS21-03 : GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE ET CCAS DE MORLAAS - SERVICES D'ASSURANCES - LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES
Conclusion de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans (article 4)	28/10/2021	2021-DM-33	Location d'un garage rue des remparts
Marchés Publics à Procédure Adaptés	29/11/2021	2021-DM-33A	MFCS21-03 : GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE ET CCAS DE MORLAAS - SERVICES D'ASSURANCES - LOT N°3 PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DELIBERATION 2021-1214-ADM1 Adhésion de la commune de Samsons Lion au SEABB pour la compétence assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette demande.

II. CULTURE

DELIBERATION 2021-1214-CULT1 Modification règlement intérieur bibliothèque – prêt de DVD

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve ce projet de règlement modifié.

III. EMPLOI

DELIBERATION 2021-1214-EMP1 Mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise Régies

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Approuve la création à compter du 13 décembre 2021 jusqu'au 27 février 2022 d'un emploi non permanent à temps non complet de coordonnateur de centre représentant 25H de travail par semaine en moyenne.*
- *Décide que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut 354 et d'un complément éventuellement d'IFSE.*
- *Autorise le Maire à signer le contrat de travail.*

DELIBERATION 2021-1214-EMP2 Recrutement des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *approuve la création du 3/01/2022 au 28/02/2022, de neuf emplois non permanents à temps non complet d'agent*
- *fixe à 86 heures le temps de travail moyen sur l'ensemble de la période,*
- *autorise le Maire à signer les contrats de travail,*

Il s'agit d'un document annuel de synthèse. Il expose des éléments factuels et statistiques au 31 décembre 2020. Il décrit la composition des effectifs, la qualification, les arrêts de travail, la formation... Sa présentation ne donne pas lieu à délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve la création à compter du 13 décembre 2021 jusqu'au 27 février 2022 d'un emploi non permanent à temps non complet de coordonnateur de centre représentant 25H de travail par semaine en moyenne.**
- **Décide que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut 354 et d'un complément éventuellement d'IFSE.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de travail.**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le cadre de mise en place du télétravail pour les services municipaux.

IV. PATRIMOINE

La parcelle concernée est située à Lahitau (Section BA, n° 0076). La réalisation de ce projet implique un passage de servitude et la mise à disposition de de la commune, propriétaire, d'une superficie de 15 m².

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve ces conventions et autorise le Maire à les signer.

Mme GRANGET n'a pris part ni aux débats ni au vote concernant cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir à titre gratuit la parcelle AR 316 en tant qu'équipement commun de la voirie communale, à savoir :**

Parcelle	Superficie	Propriétaire
AR 316	10 ca	M. SAUBADE

- **Autorise M. le Maire à faire toutes diligences nécessaires et à signer tous documents afférents et notamment l'acte de vente.**
- **Décider d'incorporer cette parcelle dans la voirie communale.**

DELIBERATION 2021-1214-PAT3	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – conventionnement avec la Région académique de Nouvelle-Aquitaine
--	--

La candidature de la commune a été retenue par les services de la Région académique de Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci subventionnera l'acquisition d'équipements et services numériques pour l'école André Sourdaa.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la convention de financement et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION 2021-1214-PAT4	Mise à jour du tableau des voies communales
--	--

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le tableau des voies communales mis à jour.

V. URBANISME

DELIBERATION 2021-1214- URB1	Avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols
---	---

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cet avenant à la convention liant la commune et la CCNEB et autorise le Maire à le signer.

DELIBERATION 2021-1214-URB2	Projet Résidence Intergénérationnelle - Cession de parcelles à l'Office 64
--	---

Il s'agit des parcelles cadastrées AN471, AN273 et AN469, d'une superficie totale de 4171 m², situées rue du Béarn. L'Office 64 prévoit la construction d'une résidence intergénérationnelle sur ce terrain.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette cession, son montant et autorise M. Le Maire à signer les documents relatifs à sa conclusion.

VI. FINANCES

DELIBERATIONS 2021-1214-FIN1 à 10	Tarifs des régies
--	--------------------------

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs ci-dessous :

- **Piscine / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN1**
- **Camping – Halte pèlerins / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN2**
- **Bibliothèque / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN3**
- **Coupes de Bois / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN4**

- **Camion plateau 3,5 T / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN5**
- **Redevance d'occupation du domaine public / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN6**
- **Aires de jeu (tennis, trinquet) / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN7**
- **Bus / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN8**
- **Locations de salles / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN9**
- **Plaçage marchés / DELIBERATIONS 2021-1214-FIN10**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces tarifs.

DELIBERATION 2021-1214-FIN11	Admissions en non-valeur
---	---------------------------------

Le trésorier municipal a fait part le 29 novembre 2021 d'une demande d'admission en non-valeurs pour 20 créances d'un montant total de 360,23€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables et décide de les imputer les dépenses correspondantes à l'article 6541.

DELIBERATION 2021-1214-FIN12	BUDGET PRINCIPAL - Décision Modificative N°2 suite à nouvel emprunt
---	--

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

DELIBERATION 2021-1214-FIN13	BUDGET ASSAINISSEMENT - Décision Modificative N°1 suite à nouvel emprunt
---	---

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

VII. RAPPORTS

DELIBERATION 2021-1214-RAP1	Rapports sur le prix et la Qualité du service Pour l'Assainissement Non Collectif du SEABB
--	---

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve ce rapport.